

N°822

10 Sept. 2020
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Une rentrée à débordements !

Il n'aura échappé à personne que la rentrée scolaire est tout à fait inédite.

A la crise sanitaire s'ajoute une crise économique et sociale sans précédent. Les mesures régressives du gouvernement ne font qu'aggraver la situation et donnent un blanc sein aux employeurs qui annoncent licenciements et délocalisations. La crise sanitaire sert de prétexte pour sortir du tiroir des plans de restructurations qu'ils n'osaient rêver mettre en place aussi vite.

Ce n'est pas de ça dont le monde du travail a besoin.

Dans l'immédiat, il faut que les masques soient gratuits pour toute la population. Au sein de l'entreprise, il revient aux employeurs de prendre en charge les mesures de protection individuelles et collectives de l'ensemble du salariat, comme la gratuité des masques, avoir plus de temps de pause, diminuer le temps de travail...

Parallèlement à ces mesures d'urgence, il faut des mesures de transformation profonde en totale rupture avec les politiques économiques et sociales actuelles, comme réduire le temps de travail pour permettre d'embaucher les 800 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Il faut, aussi réindustrialiser pour créer de l'emploi, sécuriser certaines filières indispensables à la Nation et diminuer l'empreinte carbone. Il faut augmenter les salaires pour répondre réellement au travail fourni (à quoi ont servi la finance et la spéculation pendant le confinement ?).

Il faut un réel service public qui répond aux besoins des citoyens : sécurité sociale et ses 4 branches, logement, éducation, culture, transport, communication...

Faisons du 17 septembre un moment fort pour porter nos perspectives et revendications avec la CGT,



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Halte au mépris !

Le 10 juillet, la Direction Nationale Télévente annonce la mise en place d'un commissionnement au forfait à hauteur de 75 % du commissionnement moyen de la fonction versé au T2 2019 pour le second trimestre 2020. Cette décision unilatérale, justifiée par le confinement et son impact sur l'organisation du travail, n'est pas acceptable. Le travail fourni par les personnels, pendant cette période, doit être reconnu et le commissionnement au réel doit être octroyé s'il est plus favorable que le forfait moyen.

Pour la CGT, la meilleure des solutions serait de réviser les objectifs comme le font d'ailleurs bon nombre d'autres entreprises. Par ailleurs, l'absence de révision des objectifs fait craindre un plan de surperformance dès la rentrée de septembre 2020 qui serait usant pour le personnel.

Un logement pour toutes et tous !

La CGT a signé l'accord logement à La Poste pour 2020-2022. Il apporte des moyens supplémentaires pour le logement des postiers.

Ce 5ème accord confirme et développe les actions menées dans les accords précédents que la CGT avait déjà signés. Par ses contributions, ses propositions, ses arguments, ses actions, elle a largement contribué à améliorer les accords précédents. La CGT a également obtenu que La Poste propose des solutions d'hébergement (foyers) sur tout le territoire aux postiers débutants qui le demandent, en CDI, CDD, contrat d'apprentissage, alternance, professionnalisation et emploi d'avenir ainsi qu'aux enfants de postiers quand des places sont disponibles.

La CGT continue d'exiger la construction de logements nécessaires correspondant aux revenus des postiers, à la typologie familiale et proches du lieu de travail.

Branche Télécoms

Priorité Santé

Retour imposé sur site au 1^{er} septembre pour 50.000 salariés d'Orange en travail à domicile ! Dans le contexte de crise sanitaire très préoccupant, cette décision unilatérale d'une entreprise adepte de l'open space et du Flex desk (que la CGT a toujours dénoncé), va à l'encontre de la santé des personnels.

Le travail à domicile doit être reconnu officiellement comme télétravail afin de bénéficier de garanties. Pour intégrer les nouvelles revendications, massives depuis le confinement, et après la suppression cynique de 6 jours de congés, la CGT demande la réouverture de négociations sur le télétravail et sur de nouvelles conditions de travail : réduction du temps de travail, augmentation des pauses, des salaires et création d'emplois pérennes.

Echange emplois contre dividendes

Malgré un contexte économique qui appelle les entreprises à plus de solidarité et de responsabilité, Orange affiche sa volonté d'augmenter les dividendes au détriment de l'emploi, des salaires et des investissements nécessaires pour répondre aux enjeux de l'accès au numérique mis, plus que jamais, en évidence par la crise sanitaire.

Un véritable camouflet pour les salariés suite à leurs sacrifices et implication pour maintenir la notion de service publique durant la crise. Ce plan d'économies, d'un milliard d'euros sur 3 ans, prévoit l'accélération de l'externalisation des réseaux, des suppressions d'emplois et des réorganisations au moment même où la société française a besoin d'une réelle politique industrielle des Télécoms.

La CGT Fapt demande un changement de cap qui redéfinisse le plan Engage 2025 pour développer un secteur des Télécoms créateur d'emplois.

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT** Union Fédérale des Cadres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Baisse en trompe-l'œil

En juillet 2020, les chiffres du chômage s'établissent à 560 000 chômeurs de plus qu'en février, toutes catégories confondues, soit 6,112 millions personnes.

Si la catégorie A baisse de 4,1%, les catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite au cours du mois) explosent, c'est l'aggravation de la précarité !

Selon l'Insee, fin 2020, 9,5% de la population active serait privé d'emploi.

La CGT exige le recrutement immédiat d'agents titulaires en CDI pour renforcer l'accueil de Pôle Emploi, tant pour l'aide à la recherche d'emploi que pour l'indemnisation.

De plus, il est urgent de mettre en place une politique de l'emploi s'appuyant sur les relocalisations, l'investissement dans la transition écologique, la réduction du temps de travail et le contrôle des aides aux entreprises.

Education et Jeunesse

Une rentrée espérée et redoutée

La rentrée scolaire 2020 a eu lieu comme prévue le 1^{er} Septembre. Après le confinement lié à la Covid19 les sentiments sont confus pour cette rentrée. Même si le ministre se veut optimiste et prêt, les problèmes d'avant covid19 sont restés les mêmes en Septembre. L'arrêt brutal de l'enseignement classique a accentué les inégalités scolaires et les enseignants se plaignent d'impréparation. Même si les enseignants ont été efficaces et inventifs pour la continuité pédagogique, les moyens insuffisants ont laissé 20% des élèves en décrochage (30% collège REP et en lycée professionnel). Malgré l'importance des gestes barrières et ports de masques le manque d'effectif reste criant et même aggravé. Soyons sûrs que les enseignants seront en première ligne dans la mobilisation du 17 Septembre avec de légitimes revendications.

Sortir la jeunesse de la précarité

Les jeunes subissent de plein fouet les effets néfastes des crises économiques et sanitaires. En Septembre, 800 000 jeunes vont rentrer sur le marché du travail dans un contexte de forte augmentation du taux de chômage. La CGT propose 12 mesures afin de sortir les jeunes de la précarité, parmi lesquelles : l'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de son choix, l'instauration d'un revenu d'insertion pour les étudiants, la mise en place d'un véritable statut du/de la stagiaire, l'ouverture du droit au chômage pour les jeunes en recherche d'un premier emploi, la mise en place de mesures favorisant l'accès aux logements sociaux, l'augmentation des places dans les foyers et les logements étudiant CROUS. Enfin, la réduction du temps de travail à 32h/semaine et un départ en retraite à 60 ans pour permettre le recrutement des jeunes.

International

Hiroshima, Nagasaki plus jamais !

À l'occasion du 75e anniversaire des massacres perpétrés par les USA, tuant des centaines de milliers d'innocents dans le seul but d'asseoir le leadership international américain, la CGT a rappelé l'urgence de la démilitarisation des relations internationales et de la diminution des dépenses militaires pour financer la santé, l'éducation, la protection de l'environnement et la culture.

La CGT appelle à l'élimination de toutes les armes de destruction massive et la France à ratifier le Traité sur l'Interdiction des Armes nucléaires.

La CGT avec ses partenaires, dont le mouvement de la Paix, suite à la « vague mondiale de la paix » qui s'est déroulé du 6 au 9 août, vous invite à participer le 19 septembre prochain aux marches pour la Paix, prévues partout en France, dans le cadre de la journée internationale de la Paix.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Protection des inspecteurs du travail

Anthony Smith, Inspecteur du travail dans la Marne, a été muté d'office à plus de 200 km pour avoir exigé d'un employeur la mise à disposition de moyens de protections (des masques entre autres) pour les salariés, alors même que la Ministre du Travail rappelait « *qu'il est nécessaire de systématiser le port du masque...* ». Cette sanction est incompréhensible et relève plus du fait du prince que d'une véritable justice.

L'inspection du travail, dont les missions consistent, sans entrave, notamment à garantir au monde du travail le droit d'être protégé, doit être indépendante.

C'est avec détermination que la CGT a poursuivi, avec le comité de soutien, la mobilisation pour la levée de la sanction infligée à Anthony Smith. La lutte paie.

Le gouvernement a reculé et Anthony Smith sera réintégré dans son département d'origine en tant qu'inspecteur du travail.

Décrets

Fin des congés bonifiés

Le 2 Juillet dernier, en signant le décret 2020-851, E. Philippe a fait un dernier cadeau empoisonné aux fonctionnaires en mettant fin aux congés bonifiés, droits gagnés en 1978 par les agents des PTT, originaires d'outre-mer. En effet, suite à une volonté du président ce décret va supprimer, pour ces agents, 34 jours à passer dans leurs régions natales.

Malgré quelques bénéfices conservés, les agents de La Poste et d'Orange ne bénéficieront que de 31 jours maximums à passer dans leurs régions d'origines.

Ce nouveau décret, bien que déjà en vigueur, propose la possibilité de partir plus souvent mais beaucoup moins longtemps et continuera d'être combattu par les originaires d'outre-mer avec le soutien de la FAPT.

Les personnels concernés y perdront beaucoup et cela ne sera pas sans conséquences pour les économies des DOM... si tout se déroulait comme le veut le gouvernement.

Aux calendes grecques ?

L'accord sur les « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » concerne toute la Fonction Publique. C'est le résultat d'une négociation de 2014, avec une mise en œuvre unilatérale du gouvernement prévue en 2016.

En réalité, les réformes indiciaires et statutaires ne sont appliquées dans la Fonction Publique d'État que depuis le 1^{er} janvier 2019. Mais Chez Orange et à La Poste, les fonctionnaires attendent toujours !

La CGT-FAPT a interpellé le ministre de l'Economie et des Finances qui dans sa réponse du 30 juin indique que les projets de décrets ont été transmis le 29.10.2019 au guichet unique qui a rendu sa réponse le 19.03.2020 et que dès réception de l'avis, le Conseil d'Etat sera saisi...

Le ministère conclut son courrier par la difficulté d'établir un calendrier de publication des textes compte tenu de la crise sanitaire ! Sauf qu'il n'y a pas de rétroactivité dans les textes !

Égalité

Passe-passe budgétaire

Le 27 août dernier, les sénateurs A. Bazin (LR) et E. Bocquet (PCF) ont publié un rapport sur "*le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes*" qui cible l'action de M. Schiappa, ex secrétaire d'Etat.

Les sénateurs regrettent la "*quasi-absence de mesures nouvelles*" dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, rappelant que *intervenant sociaux, psychologues, correspondants locaux, départementaux et territoriaux existent déjà*.

Ils dénoncent aussi des "*opérations discrètes de redéploiements internes permettant de dégager des crédits, dont la communication gouvernementale laisse souvent à penser, à tort, qu'il s'agit de crédits nouveaux*". Ainsi, le fameux 1,116 milliard d'€, annoncé pour l'égalité en 2020, serait en fait un "*tour de passe-passe*", car ce montant est exprimé en autorisation d'engagement, c'est-à-dire pouvant être échelonné sur plusieurs années. Le budget alloué pour 2020 est de 557,8 millions d'€, soit 0,01% du budget de l'Etat.